

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/01/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 9 décembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le NEUF DÉCEMBRE à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle l'Étape de Pierrerue.

Présents : J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), C.COMBES (CdC Sud Hérault), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), Y.FRAÏSSE (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), J.L.LAFAURIE (CdC Grand Orb), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), K.MESQUIDA (Conseil Départemental), MP.PONS (Conseil Départemental), S.SAUR (Conseil départemental), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux), M.FIDEL (CdC Sud Hérault).

Représenté : F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts) par Daniel BARTHES.

Excusés : T.CAZALS (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), J.L.FALIP (Conseil Départemental), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), M.L.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), B.TEROL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault).

Assistaient également à la réunion : S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), S.BRISA (Pays HLV), K.ORENGO (Pays HLV), C.BUNOZ (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV), P.CASTOLDI (Sous-préfet de Béziers), S.LELEU (Sous-préfecture de Béziers), A.MANENC (CdC Grand Orb).

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 15 heures.

2021-09-12-01 **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 28 septembre 2021, rapport présenté par Jean Arcas :** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

2021-09-12-02 Débat d'Orientations Budgétaires, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le Pays se fixe, pour 2022, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de sa politique de développement territorial axée sur la cohésion sociale et sur le développement économique.

Ingénierie thématique

- Habitat, logement, cadre de vie
- Développement Durable, Transition Énergétique
- Services à la population
- Le développement économique
- Opération Grand Site
- Patrimoine
- Tourisme

Ingénierie transversale

- Conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires
- La fin des programmes européens et la communication du bilan
- La réponse à tous les appels à projets en lien avec les thématiques stratégiques
- La mise en œuvre du Contrat Région/Pays et du Contrat de Relance et de Transition Écologique

En termes d'orientations budgétaires 2022, en section de fonctionnement et en recettes :

1. Cotisations statutaires :

Les cotisations des communautés de communes sont maintenues à 4 € par habitant (93 686 habitants, pop DGF 2021), représentant un montant estimé de 374 744 €.

La cotisation du Département de l'Hérault est de 409 805 €.

2. Participation sur projets :

Les programmes d'actions 2022 sollicite le financement de nombreux partenaires :

Participation de l'État : 411 685 €

Participation de la Région Occitanie : 211 358 €

Participation du Département de l'Hérault : 295 483 €

Participation des Communautés de communes : 162 158 €

Participation de l'Europe : 452 561 €

Participation des autres organismes (CARSAT, CAF, ADEME...) : 52 730 €.

3. Autres recettes (régie de recettes, remboursement divers...) à 2 500 €.

4. Résultat de fonctionnement reporté : 62 451 €.

5. Recettes liées aux amortissements (mouvement d'ordre) : 391 548 € (sur la base de l'exercice 2021). Montant important dû aux amortissements des travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

En termes d'orientations budgétaires 2022, en section de fonctionnement et en dépenses :

Achats : 49 705 €, en baisse de 5 % par rapport à 2021

Charges externes et services extérieurs : 891 630 €

Taxes diverses : 14 366 €

Charges de personnel : 1 416 803 €.

Le budget comprend 29 agents permanents et 1 non permanent

Charges de gestion courantes : 21 760 € (subvention OCM axe développement numérique)

Charges financières : 5 000 € prévus en remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie

Charges exceptionnelles : 1 000 €

Amortissements (opérations d'ordre) : 426 759 € (sur la base de l'exercice 2021).

Le montant du budget de fonctionnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élève à 2 827 023 € en recettes et en dépenses. (2 498 202 € en 2021 et 2 746 160 € en 2020) pour l'exercice 2022. (L'adoption du compte administratif étant postérieure à celui du budget primitif, les reports du compte administratif 2021 ne sont pas pris en compte).

En termes d'orientations budgétaires 2022, en section d'investissement et en recettes :

Les recettes d'Investissement sont composées de :

- FCTVA pour un montant prévu de : 7 500 € (récupération de la TVA sur l'achat des bornes)
- Subvention de l'État : 160 000 € dont 150 000 € dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation (OCM)

- Subvention de la Région : 200 000 € (150 000 € pour l'OCM et 50 000 € pour les opérations façades)
- Subvention du Département : 50 000 € (opération façades)
- Subvention des Communautés de communes : 50 000 € (opération façades).
- Amortissements (opération d'ordre qui contrebalance les amortissements inscrits en dépenses de fonctionnement) : 426 759 €. Ils servent à étaler les dépenses d'équipements et les subventions versées.

En termes d'orientations budgétaires 2022, en section d'investissement et en dépenses :

- Subventions d'investissement versées: 460 000 € (Opération façades et Opération Collective de Modernisation)
- Immobilisations corporelles: 42 711 €
- Amortissements (opération d'ordre qui contrebalance les amortissements inscrits en recettes de fonctionnement) : 391 548 €. Ils servent à amortir les subventions d'investissements reçues.

Le budget d'investissement s'équilibre pour un montant de 894 259 €.

Le budget total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèvera donc pour 2022 à la somme de : 3 721 282 €. Il s'élevait à 3 198 824 € en 2021 et à 3 541 227 € en 2020.

Le comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires.

2021-09-12-03 Règlement intérieur des services, rapport présenté par Jean Arcas : le Comité syndical délibère à l'unanimité sur la modification du règlement intérieur des services qui porte sur l'article 21 « Journées de travail », sur l'article 23 « Heures supplémentaires » et sur l'article 24.1 « Droits aux congés » et 24.2 « Les jours de fractionnement ».

2021-09-12-04 Lignes directrices de gestion, rapport présenté par Jean Arcas : le Comité syndical valide à l'unanimité les lignes directrices de gestion.

2021-09-12-05 Dépenses / Investissements, rapport présenté par Jean Arcas : compte-tenu du vote du budget en début 2022, le Comité syndical autorise à l'unanimité les dépenses d'investissements du Syndicat mixte dans la limite de 60 500 € au 2022 et 18 328.50 € au 2183.

2021-09-12-06 Développement durable : demande de subvention 2021 pour le Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Pierre Mathieu : le Comité syndical se prononce à l'unanimité pour le dépôt du dossier de demande de subvention 2021 du Guichet Rénov'Occitanie d'un coût total de 90 649 €, pour 46 601 € auprès de la Région Occitanie, 20 918 € auprès de l'Europe (FEDER/ATI), 5 000 € auprès du Département. Le solde de 18130 € représente l'autofinancement porté par le Syndicat mixte.

2021-09-12-07 Développement durable : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions 2022 du Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Pierre Mathieu : le Comité syndical se prononce à l'unanimité pour le dépôt du dossier de demande de subvention 2022 du Guichet Rénov'Occitanie d'un coût total de 101 555 €, pour 71 088 € auprès de la Région Occitanie, 5 000 € auprès du Département. Le solde de 25 467 € représente l'autofinancement porté par le Syndicat mixte.

2021-09-12-08 Développement durable : convention relative au suivi du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de communes Les Avant-Monts, rapport présenté par Pierre Mathieu : le rapport porte sur une convention relative à l'accompagnement par le Pays du Plan Climat-Air-Énergie Territorial portée par la Communauté de communes Les Avant-Monts. L'estimation du nombre de jours d'accompagnement par le Pays est équivalent à 0.125 ETP par an de l'agent chargé de la mission Développement Durable et Transition Énergétique. Le Comité syndical valide cette convention à l'unanimité.

2021-09-12-09 Habitat : Programme d'Intérêt Général, suivi animation 2022, rapport présenté par Daniel Barthès : le Comité syndical valide à l'unanimité les objectifs annuels de 162 logements dont 18 logements propriétaires bailleurs et copropriétés et le suivi animation dont le plan de financement d'un coût total de 386 400 € porte sur ANAH part fixe pour 90 573 €, ANAH part variable pour 55 044 €, Conseil départemental pour 110 000 €, l'autofinancement du Pays représente 130 783 €.

2021-09-12-10 **Habitat : Colorons le Pays 2022, rapport présenté par Daniel Barthès** : le Comité syndical se prononce à l'unanimité pour la poursuite de l'opération et valide le plan de financement d'un montant total de 300 000 € dont 50 000 € par le département, 50 000 € par la région Occitanie et 50 000 € par les communautés de communes, l'autofinancement est porté par les propriétaires privés pour 150 000 €.

2021-09-12-11 **Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : assistance architecturale et paysagiste sur le Grand Site, rapport présenté par Jean Arcas** : l'action portera sur la création d'un nouveau service mutualisé de conseils de proximité aux porteurs de projets du Grand Site en termes d'assistance architecturale et paysagiste. La mission doit se dérouler sur une durée de 12 mois. Le coût total s'élève à 22 600 € TTC, dont les cofinancements sont sollicités à hauteur de 14 400 € de la DREAL et 3 680 € de Leader. L'autofinancement de 4 520 € est porté par le Pays. Le Comité syndical valide à l'unanimité cette opération. Le Président Jean Arcas se félicite du bon esprit dans lequel les réunions du Comité des élus se déroulent.

2021-09-12-12 **Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : projet OENOMED/Schéma de développement agricole du Grand Site, rapport présenté par Didier Vordy** : le Comité syndical valide à l'unanimité de prendre acte du projet OENOMED porté par le Conseil Départemental de l'Hérault, de ses objectifs, des partenaires mobilisés, et du périmètre concerné sur le territoire du pays à savoir celui du Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, de prendre acte que le Conseil Départemental de l'Hérault se porte maître d'ouvrage de la mission d'élaboration du schéma de développement agricole du Grand Site – Diagnostic de territoire et orientations (phase 1), en lieu et place du Pays gestionnaire de l'OGS, de désigner Monsieur Didier VORDY, Maire de Minerve, membre du Comité des élus du Grand Site et du comité syndical du Pays, élu référent chargé de suivre toutes les réunions et étapes de ces projets, assisté en cela par le chargé de mission OGS du Pays, d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de ces projets.

Didier Vordy considère comme nécessaire de préparer l'avenir du territoire en planifiant notamment la reconquête du foncier agricole. Concernant Oenomed, projet de coopération transfrontalière, il souligne que cette coopération permettra « d'élaborer une charte tout en respectant les pratiques viticoles et la protection de l'environnement ».

2021-09-12-13 **Économie : porté à connaissance Opération Collective de Modernisation – bilan étape, rapport présenté par Daniel Galtier** : il s'agit d'un porté à connaissance sur l'Opération Collective de Modernisation. Daniel Galtier a effectué un comptage par Communautés de communes qui met en évidence que 6 dossiers ont été montés sur Les Avant-Monts, 12 dossiers sur Grand Orb, 5 sur Sud Hérault et 6 sur du Minervois au Caroux. Daniel Galtier et Jean-Louis Lafaurie s'accordent pour mettre un éclairage particulier sur cette opération et essayer de mobiliser à l'avenir une enveloppe complémentaire pour renforcer l'appui aux entreprises locales. Le Comité syndical prend acte de cette information.

2021-09-12-14 **Économie : convention pour le dossier de renouvellement à la marque nationale Vignobles et Découvertes (2022-2025), rapport présenté Daniel Galtier** : le Comité syndical valide à l'unanimité le dossier de renouvellement à la marque nationale Vignobles et Découvertes, dont la convention acte le travail en collaboration étroite entre le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc (référent de la filière Vin), Hérault Tourisme (référent de la filière Tourisme), l'AOP Minervois qui n'est plus aujourd'hui représenté par le CIVL et le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, porteur de la démarche.

2021-09-12-15 **Patrimoine : étude pour la définition et programmation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine « éclaté » (CIAP) et animation 2022, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le Comité syndical vote à l'unanimité la réalisation d'une étude de définition et de programmation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine « éclaté » du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles. Le budget total de ce projet est de 48 350 € pour lequel les financements suivants sont sollicités, l'État à hauteur de 15 000 €, la Région à hauteur de 10 000 €, l'Union européenne à hauteur de 13 680 €, le solde représente 9 670 € qui seront portés par le Pays. Marie-Pierre Pons fait état de la note annexée qui reprend les grands principes et les objectifs du CIAP, ainsi que les étapes de la mission de l'étude.

2021-09-12-16 Patrimoine : inventaire du patrimoine matériel du Pays d'art et d'histoire, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le Comité syndical valide à l'unanimité la continuité du partenariat avec la Région pour la poursuite de l'inventaire du patrimoine sur le Pays d'art et d'histoire. En termes d'inventaire topographique, c'est la commune de Puissalicon qui sera étudiée et en termes d'inventaire thématique sur les moulins hydrauliques, ce travail sera réalisé sur la Communauté de communes des Avant-Monts.

2021-09-12-17 Patrimoine : convention entre le Pays et la commune de Capestang concernant l'aide sur les contenus numériques des plafonds peints médiévaux, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le rapport porte sur la signature de la convention entre la commune de Capestang et le Syndicat mixte suite à un financement de la DRAC qui transite par le Syndicat mixte du Pays au titre du Pays d'art et d'histoire. Le Comité syndical valide à l'unanimité la signature de la convention.

2021-09-12-18 Contrat : évaluation finale du programme européen Leader « Sites en valeur, sites en marchés » et FEDER-ATI « Approches Territoriales Intégrées », rapport présenté par Jean Arcas : l'évaluation du programme européen nécessaire et obligatoire permet une étude qualitative et quantitative des dossiers traités durant le programme. L'approche évaluative pourrait s'aborder à travers la réalisation de six vidéos thématiques. Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 50 000 € pour lequel les cofinancements sont sollicités à hauteur de 5 000 € pour le Département, 5 000 € pour la Région et 40 000 € pour l'Union européenne. Le Comité syndical valide cette opération à l'unanimité.

2021-09-12-19 Contrat : Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), rapport présenté par Jean Arcas : Pierre Castoldi, Sous-préfet présente le Contrat de Relance et de Transition Écologique et toute la dynamique qui s'est enclenchée tout au long de l'année pour permettre au territoire de produire un document cadre validé par les partenaires. Il se félicite du travail accompli et se dit très heureux de pouvoir signer « le premier CRTE de l'arrondissement le 10 décembre au matin dans les locaux de la Communauté de communes Les Avant-Monts à Magalas ». Après débat, le Comité syndical valide à l'unanimité le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

2021-09-12-20 Convention entre l'État/Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie (DRAAF) et le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre de l'appel à candidatures pour la consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux / Plan de relance, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : le Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles a obtenu une aide de l'État d'un montant de 366 117,66 € sur un montant global prévisionnel retenu par la DRAAF estimé à 636 280,30 € pour la mise en œuvre d'opérations ; les aides sont réparties sur l'animation, les actions immatérielles et les actions matérielles. La présente convention entre le Préfet de la Région Occitanie agissant au nom de l'État et représenté par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie, (DRAAF) et le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a défini les modalités de ce partenariat, et les obligations qui en résultent. Le Pays s'est engagé à suivre et accompagner toutes les actions identifiées et mises en œuvre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (bénéficiaires ou pas de cet appel à candidatures-plan de relance). Le Comité syndical autorise à l'unanimité la mise en œuvre du projet et la signature de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

